## Niveau 7

Le travail est exécuté sous la direction d'un supérieur et entraîne l'exercice d'un certain pouvoir discrétionnaire. Les problèmes sont habituellement résolus par le choix du parti à prendre conformément aux méthodes et directives établies. Il existe généralement des précédents qui permettent de prévoir les conséquences des divers partis à prendre. Seuls les problèmes qui sortent de l'ordinaire sont soumis aux superviseurs.

Le travail exige une bonne connaissance des pratiques et des programmes de la mission dans des domaines précis. L'employé est également appelé à rédiger des rapports.

Les postes-repères suivants décrivent certains types de tâches accomplies à ce niveau:

| N° du poste-repère | <u>Titre</u>                    | Page     |
|--------------------|---------------------------------|----------|
| 18                 | Adjoint de programme            | 59       |
| 19                 | Adjoint des programmes d'immigr | ation 63 |